

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-09-22/04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur BARROS Gérard**, Maire.

Présents : Messieurs Barros, Bouyat, Barnac, Cat, Dawance, Dumont, Loubatières Mesdames Dulouard, Pugnaire, Cousteaux, Berger, Brochart, Jenni, Vérité.

Procurations : Monsieur Deveze a donné procuration à Monsieur Loubatières.

Secrétaire : Monsieur Loubatières Jacky a été élu secrétaire.

Date de la convocation : le 15 Septembre 2022.

DÉLIBÉRATION TARIFS ET SUPERFICIE CIMETIERES – COLUMBARIUM

Monsieur le Maire propose de confirmer les tarifs et de réviser la surface concernant les concessions aux cimetières (du bourg – de Lalande et de Lou Lac) ainsi que les cases aux columbariums de Lou Lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants et les superficies correspondantes à compter de ce jour :

Cimetières Le Bourg – Lalande et Lou Lac :

Tarif d'une concession trentenaire : 60 € le m² (dans la limite de 5 m²)

Tarif d'une concession cinquantenaire : 80 € le m² (dans la limite de 5 m²)

Columbariums de Lou Lac :

Tarif de la case trentenaire : 500 €

Tarif de la case cinquantenaire : 600 €

Affiché le 22 septembre 2022

Le Maire

BARROS Gérard

